



Demande de renseignements divers (important)

Par **copycat**, le **04/01/2009** à **22:52**

Bonjour, mon père est résidant en milieu hospitalier depuis août 2007, et depuis j'ai été désigné par je ne sais qui et comment, comme sous couvert, c'est à dire que je reçois à mon domicile des factures de frais de séjours à son nom. J'ai demandé à plusieurs reprises à la trésorerie des hôpitaux de Paris de ne plus être sous couvert de mon père car je ne suis pas seule enfant dans la famille mais en vain. Y a-t-il un loi qui oblige un enfant majeur à être sous couvert d'un parent ? J'ai des frères qui ne veulent pas s'occuper du "cas" de notre père, et moi je ne peux plus gérer cette situation seule car cela devient trop pesant pour moi. Mes frères ont-ils une obligation à s'occuper de notre père ? J'ai un problème aussi avec notre grand-mère paternelle, elle doit rentrer en maison de retraite mais personne de la famille veut s'occuper des papiers administratifs, y a-t-il un loi qui dit que tous les petits enfants doivent s'investir dans les démarches ? J'ai une autre question qui n'a rien à voir avec mon père et ma grand-mère; j'ai un de mes frères qui m'a porté des coups en août 2008 devant témoins, j'ai été en urgence à l'hôpital suite aux coups, j'ai eu des lésions au niveau du crâne. Depuis je ne souhaite plus avoir de nouvelles de ce frère, mais lui par contre me menace fréquemment. J'aurai pu porter plainte mais je ne l'ai pas fait par peur de représailles. Est-ce que je peux encore porter plainte aujourd'hui, que ce soit une plainte ou main courante auprès du commissariat de ma commune ? J'espère ne pas trop vous en demander, et j'espère que vous pourrez répondre à toutes mes interrogations, car je m'inquiète vraiment de ces situations délicates pour moi à surmonter au quotidien.